

## **FICHE SYNTHÈSE, APPEL À PROJET : LE FONDS CITOYEN FRANCO-ALLEMAND (FCFA)**

---

**Porté par :** l'office franco-allemand pour la jeunesse

**Date de clôture :** Au fil de l'eau pour projets de catégories 1 & 2 (date pas encore communiquée pour projets de catégories 3 & 4 au 22/04)

### **Description :**

Le traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle du 22 janvier 2019 a prévu la mise en place d'un fonds citoyen commun destiné à encourager et à soutenir les initiatives de citoyens et les jumelages entre villes dans le but de rapprocher encore leurs deux peuples.

La gestion et la mise en œuvre du Fonds citoyen franco-allemand sont confiés pour une durée de trois ans, à l'Office franco-allemand pour la Jeunesse (OFAJ).

Le Fonds citoyen franco-allemand soutient, depuis le 16/04/2020, les initiatives citoyennes bénévoles, les associations ou encore les jumelages. Il permet à des citoyennes et citoyens de développer des projets franco-allemands communs et intergénérationnels. Les projets de rencontre et d'échange favorisant la mise en place, l'approfondissement ou le renouvellement des relations franco-allemandes sont encouragés afin de renforcer le processus d'unification européenne et de permettre à de nouveaux groupes cibles de participer à un échange entre les deux pays.

L'enveloppe totale s'élève à 2,4 millions €.

### **Thématiques prioritaires :**

- L'engagement citoyen et le dialogue intergénérationnel ;
- La protection de l'environnement et le développement durable ;
- La démocratie et les droits de l'homme ;
- L'intégration européenne / l'Europe ;
- L'histoire et les enjeux de mémoire en Europe ;
- La musique, l'art, la culture ;
- La santé et le sport ;
- L'engagement contre toutes formes de discriminations ;
- Les questions sociales et sociétales : égalité entre les hommes et les femmes, cohésion sociale et lutte contre les inégalités, diversité et intégration ;
- La transition numérique.

### **Types de projets soutenus :**

- Rencontres individuels et de groupe et réunion de préparation pour celles-ci,
- projets qui favorisent l'engagement citoyen commun, l'échange de connaissances et d'expériences ou la mise en réseau
- projets culturels qui contribuent à la visibilité des relations franco-allemandes dans l'espace public
- événements (Ex : séminaires, conférences, célébrations) ;
- projets numériques et applications d'échanges ;
- projets de recherche locaux ou régionaux sur des problématiques franco-allemandes ;
- subventions des frais de personnel des organisations partenaires du Fonds citoyen.

**NB :** Au vu des circonstances actuelles particulières, les efforts se concentreront d'abord sur les rencontres en ligne : lors de repas en ligne, les personnes intéressées peuvent dès maintenant

organiser des projets. Le Fonds peut également soutenir des **projets** entre créateurs culturels, clubs de sport ou associations de jumelage qui tentent des nouveaux formats de projet en ligne.

### Critères d'éligibilité :

Éligibilité du porteur de projet : Les entités suivantes ayant le statut de personnalité juridique et leur siège en France et/ou en Allemagne: associations, comités de jumelage ; communes et collectivités territoriales ; institutions scientifiques ; centres de formation ; acteurs de l'économie sociale et solidaire ; fondations ; initiatives citoyennes et les groupes informels de personnes (à partir de 3 personnes).

Période de réalisation du projet : sur l'année 2020.

Durée du projet : Pas de durée minimale

Publics bénéficiaires : Tout citoyen/ne vivant en France/ Allemagne

### Remarques :

! Les propositions de projets issues de zones rurales isolées et de quartiers défavorisés seront privilégiées.

! Les projets éligibles à une subvention de l'OFAJ, s'adressant exclusivement aux enfants et aux jeunes, ne peuvent pas bénéficier d'une subvention dans le cadre du Fonds citoyen, à l'exception de ceux réalisés dans le cadre de jumelages régis par des accords spécifiques.

### Critères de sélection :

Les projets seront évalués avec un système basé sur des points accordés selon les critères suivants (max. 10 points par critère):

- Proximité / accessibilité ;
- Efficacité / personnes concernées ;
- Pertinence franco-allemande ;
- Partenariat franco-allemand ;
- Mise en réseau ;
- Apprentissage interculturel ;
- Diversité des publics ;
- Égalité des genres ;
- Visibilité ;
- Innovation ;
- Protection de l'environnement et prise en compte de l'impact environnemental du projet.

### Financements et/ou ingénierie :

Catégorie	Hauteur de la subvention	Taux de financement	Subvention possible à partir de
1	Jusqu'à 5.000€	jusqu'à 80 % des dépenses éligibles du projet	30 points
2	entre 5.001 et 10.000€	jusqu'à 80 % des dépenses éligibles du projet	50 points
3	entre 10.001€ et 50.000€	jusqu'à 80 % des dépenses éligibles du projet	70 points
4	« projets phares », au-delà de 50.000€	jusqu'à 70 % des dépenses éligibles du projet	90 points

Coûts éligibles :

- Frais de voyage & de séjour (rencontres et réunions de préparation)
- Frais d'organisation et de matériel y compris les frais de transport sur place et la location de salles ;
- Frais de matériel pédagogique ;
- formation continue et le perfectionnement des bénévoles ;
- honoraires liés à la direction, l'animation et l'accompagnement des groupes ;
- honoraires des intervenants, experts et interprètes.

**Modalités de paiement :** Versement d'un acompte de 75% au moment de l'attribution de la subvention, versement du solde sur présentation des justificatifs nécessaires au bilan, celui-ci doit être remis au plus tard 2 mois après la fin du projet.

### **Modalités et démarches :**

Demande de subvention : dépôt de la demande **au plus tard 6 semaines avant le début du projet**, via le [logiciel en ligne](#) du FCFA.

Documents nécessaires pour la demande : formulaire en ligne, description narrative du projet, plan de financement, statuts du porteur (pour première demande).

Obligations de communication : Les projets subventionnés par le Fonds citoyen doivent bénéficier d'une bonne visibilité dans la presse ou dans les médias sociaux. A cette fin, le FCFA met à disposition un [kit de communication](#).

### **Informations complémentaires :**

Contact (Ligue de l'Enseignement) :

Aurélie Gaudin  
agaudin@laligue.org